

I. Systèmes nationaux et régionaux susceptibles d'assurer une certaine protection aux indications géographiques

1.1 Dans votre pays, quelle définition des indications géographiques (IG) est retenue, celle contenue dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ou une autre définition ?

1.2 Dans votre pays, quel est le champ d'application de la protection des IG, quels produits sont couverts ?

1-3 Dans votre pays, le mécanisme de protection est-il un mécanisme de protection *ex officio* ou un mécanisme *ex parte* ?

1-4 Dans votre pays, existe-t-il une effectivité des mesures anti-contrefaçon en matière d'IG notamment *via* un contrôle aux frontières et une saisie douanière des produits contrefaits ?

1-5 Le mécanisme de protection dans votre pays protège-t-il contre les cas d'usurpation (produits identiques ou comparables) mais également contre les cas de détournement de notoriété (produits autres) ?

1-6 Dans votre pays, outre l'enregistrement en tant que droit de propriété intellectuelle, existe-t-il d'autres moyens de protection d'une IG (normes alimentaires, décisions de justice, législation ou réglementation sectorielle ...) ?

Décrivez les différentes législations, mécanismes et/ou systèmes permettant d'obtenir une exclusivité d'utilisation d'une IG.

II. L'utilisation licite ou illicite des indications géographiques, des noms de pays et des termes géographiques sur l'Internet et dans le DNS, notamment dans les TLD, les gTLD et les ccTLD (exemples, cas, mécanismes visant à lutter contre l'utilisation illicite, base de la protection le cas échéant).

2.1 Dans votre pays, avez-vous des outils juridiques (contraignant ou non) ou techniques pour empêcher les utilisations illicites d'IG sur les sites internet (y compris les réseaux sociaux, les plateformes non-commerciales) ? S'il y a des outils juridiques à caractère non-contraignant (accords de coopération...) ou des mesures techniques (blocage en amont...), quels sont les sites internet qui y ont adhéré ?

2.2 Dans votre pays, quels sont les moyens légaux et/ou techniques disponibles pour identifier le titulaire d'un nom de domaine ?

2.3 Dans votre pays, quels sont les délais et coûts de procédure à l'encontre d'un titulaire d'un nom de domaine en cas d'enregistrement abusif ?

2-4 Dans votre pays, quels types d'atteinte à l'IG sont sanctionnables (cybersquatting, typosquatting, détournement de notoriété, dilution, dénigrement, autres services, atteintes sur le nom de domaine lui-même, sur les métatags, mots clés et autres méthodes permettant le référencement ...) ?

2- 5 Dans votre pays, existe-t-il des dispositifs d'encadrement des bureaux d'enregistrements (*registrars*) avec par exemple une tutelle de l'Etat, un contrôle ou ont-ils pris eux-mêmes des engagements en matière de protection ?